



CUQ-TOULZA

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 081-218100766-20250930-DECISION18-DE

DÉCISION DU MAIRE N° 18 DU 30/09/2025

Demande de Fonds de Concours à la CCSA

Rénovation énergétique de la salle Jacques Prévert

Monsieur le Maire de Cuq-Toulza (Tarn),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération en date du 25 janvier 2023 listant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Vu l'article L5214-16 du CGCT concernant les fonds de concours,

Vu la délibération de la communauté de communes Sor et Agout du 15 avril 2025 relative au fonds de concours 2025 pouvant être attribués aux communes membres pour la réalisation de projets communaux structurants,

Vu le règlement des fonds de concours pouvant être attribués par la communauté de communes Sor et Agout pour la réalisation de projets communaux structuraux,

Considérant le projet de rénovation énergétique de la Salle Jacques Prévert ;

Considérant qu'il convient de demander une subvention auprès de la Communauté de Communes Sor et Agout au titre des Fonds de Concours de l'année 2025 pour ce projet ;

Considérant que l'avant-projet définitif établi par le maître d'œuvre estime le projet à un montant de 885 679 € répartis comme suit :

- Travaux : 799 857 €HT
- Honoraires maîtrise d'œuvre, SPS, bureau de contrôle, audit : 85 822 €HT

DECIDE DE

- SOLLICITER une subvention auprès de la Communauté de Communes Sor et Agout au titre des Fonds de Concours de l'année 2025 ;
- PRECISE que le plan de financement se présente de la façon suivante :

Financements	Dépense éligible	Taux		Montant	% Subv
Etat (Fonds Vert)	728 546,00 €	40 %	Acquis	291 418,00 €	32,9 %
Département	880 270,92 €	20 %	Acquis	176 054,19 €	19,9 %
Région			Acquis	40 000,00 €	4,5 %
CCSA (FDC)			Sollicité	8 176,00 €	0,9 %
Autofinancement				370 030,81 €	41,8 %
TOTAL				885 679 €	

A Cuq-Toulza, le 30 septembre 2025.

Le Maire,
M. Jean-Claude PINEL

